



# Assemblée Générale Mixte

21 mai 2026





# Ouverture de l'Assemblée Générale

Thierry Morin  
Président du Conseil de Surveillance

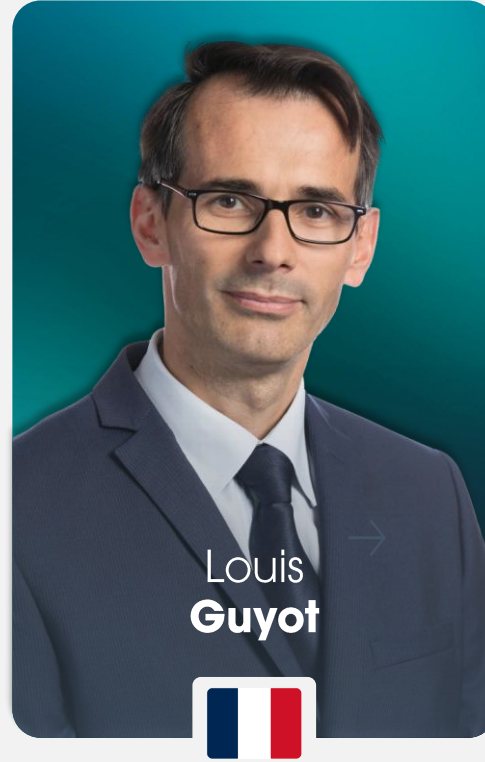


# Le Directoire



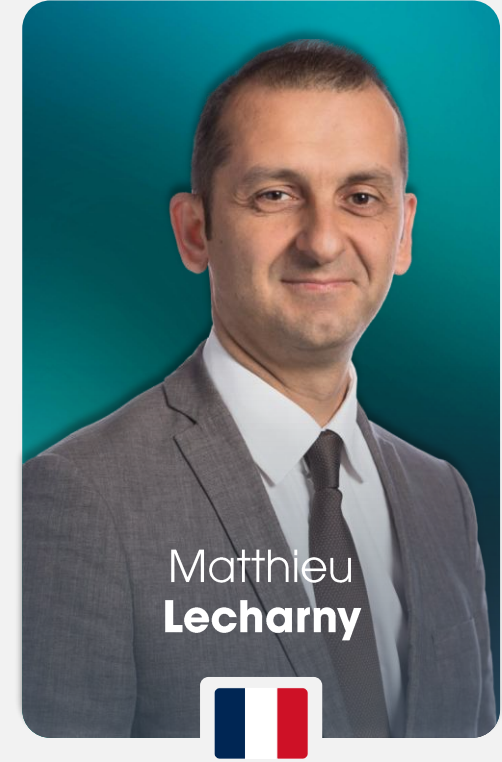
Président du Directoire

Chez Elis depuis 1999  
Président du Directoire d'Elis  
depuis 2008



Directeur administratif et  
financier

Chez Elis depuis 2013



Directeur général adjoint en  
charge des opérations

Chez Elis depuis 2009

# Le Conseil de Surveillance : 12 membres et 1 censeur



Président du Conseil de  
Surveillance



Vice-Président du  
Conseil de Surveillance  
Membre indépendant



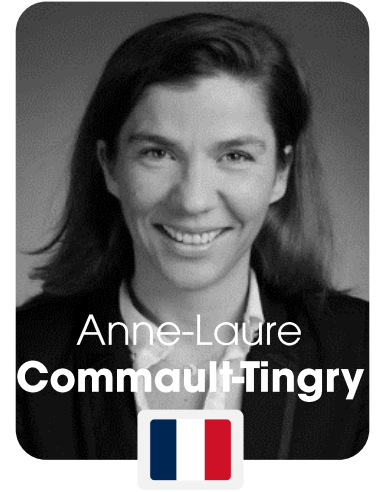
Membre représentant  
les salariés



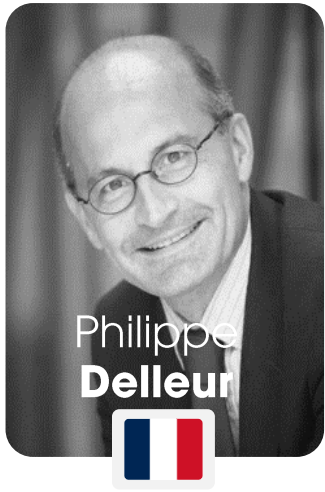
Membre indépendant



Membre indépendant



Membre indépendant



Membre indépendant



Censeur



Membre représentant  
les salariés



Représentant  
permanent de BWGI  
Membre du Conseil



Représentant  
permanent de BWGI  
Membre du Conseil



Membre indépendant



Membre indépendant



# Formalités

Thierry Morin  
Président du Conseil de Surveillance

# Principaux documents mis à disposition des actionnaires

01

***Document d'enregistrement universel 2025 incluant le rapport financier annuel 2025***

02

***Rapport du Directoire et texte des résolutions***

03

***Rapport du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise***

04

***Rapport des commissaires aux comptes***

05

***Avis de réunion publié au BALO le 13 avril 2026***

06

***Avis de convocation publiés au BALO et dans un journal d'annonces légales le 29 avril 2026***

07

***Lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes et avis de réception***

08

***Liste des actionnaires arrêtée le 16<sup>ème</sup> jour avant l'Assemblée Générale***

# Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

- **Approbation des comptes sociaux et consolidés 2025**
- **Affectation du résultat de l'exercice 2025 et distribution d'un dividende**
- **Approbation du rapport sur les conventions réglementées**
- **Renouvellement du mandat d'un membre du Conseil de Surveillance**
- **Approbation de la politique de rémunération 2026 des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance**
- **Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués aux Président et membres du Directoire et au Président du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2025**
- **Autorisation à donner au Directoire d'intervenir sur les actions de la Société**
- **Ratification du transfert du siège social**

- **Délégations financières à donner au Directoire en vue d'augmenter le capital social**
  - **Augmentation du capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou toutes autres sommes dont la capitalisation est admise**
  - **Augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires**
  - **Augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription**
  - **Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature (hors le cas d'une offre publique d'échange)**
  - **Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de Groupe**
  - **Augmentation de capital réservée aux salariés et/ou mandataires sociaux de certaines filiales étrangères de la Société au sens de l'article L.233 16 du Code de commerce dont le siège social est situé hors de France, et hors plan d'épargne Groupe**
  - **Autorisation à donner au Directoire en vue de procéder à des attributions gratuites d'actions au profit de salariés/mandataires sociaux de la Société ou du Groupe**
- **Autorisation à donner au Directoire en vue de réduire le capital social par voie d'annulation d'actions auto détenues**
- **Modification des statuts**

01 Point sur l'activité 2025

02 Éléments financiers 2025 & Perspectives 2026

03 Politique d'allocation du capital

04 Actualités RSE 2025 et stratégie climatique

05 Comité d'audit

06 Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

07 Comité RSE

08 Résumé des rapports des commissaires aux comptes

09 Questions / Réponses

10 Résolutions soumises à l'Assemblée Générale des Actionnaires

01

# Point sur l'activité 2025

Xavier Martiré  
Président du Directoire



## Solide performance financière en 2025

---

→ **Chiffre d'affaires : 4 796,8m€ (+4,9%)**  
+5,5% à taux de change constant  
+3,8% de croissance organique

→ **Résultat net ajusté par action (sur une base diluée) : 1,85€ (+5,2%)**

→ **EBITDA ajusté : 1 700,1m€ (+5,6%)**  
Marge d'EBITDA ajusté en hausse de +20 pb  
à 35,4%

→ **Free cash flow : 358,6m€ (+12,3m€)**

→ **EBIT ajusté : 766,6m€ (+4,6%)**  
Marge d'EBIT ajusté stable à 16,0%

→ **Levier d'endettement financier en baisse à 1,75x (-0,1x vs. 2024)**

# La croissance organique et les acquisitions bolt-ons contribuent pour +5,5% (à taux de change constant) à la croissance du chiffre d'affaires 2025

① Bonne dynamique commerciale, soutenue par la poursuite du développement de l'externalisation et le déploiement des services du Groupe

Très bonne performance en Hôtellerie-Restauration durant la période estivale ainsi qu'au mois de décembre

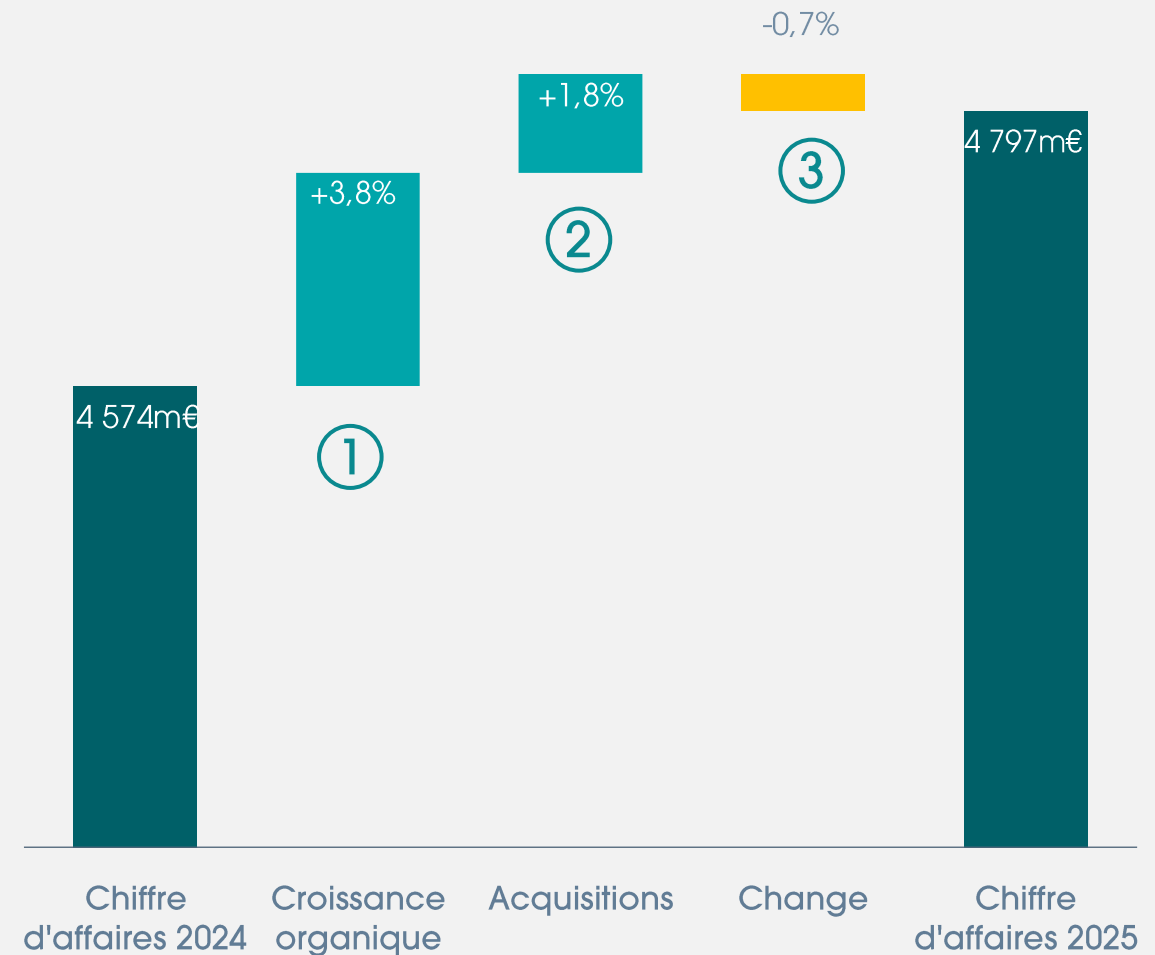
Ajustements tarifaires

② Environ 80 millions d'euros de contribution au CA 2025 provenant des acquisitions

Renforcement de la densité du réseau en linge plat

Actifs acquis de grande qualité

③ -0,7% d'effet de change négatif des devises sudaméricaines et de la livre Sterling



## 5 tendances structurelles soutiennent la croissance long terme du Groupe

# 01

Besoin accru en hygiène et protection

Favorise tous nos secteurs d'activité et crée de nouvelles opportunités commerciales dans des domaines techniques spécifiques

# 02

Facteurs démographiques

Soutiennent le développement de petites entreprises (urbanisation), du système de santé et de maisons de retraite (vieillesse de la population)

# 03

Tourisme

Contribue au développement de l'hôtellerie (expansion et modernisation)

# 04

Professionnalisation des clients

Encourage le besoin en vêtements professionnels de qualité, traçables et entretenus par un fournisseur fiable

# 05

Développement durable

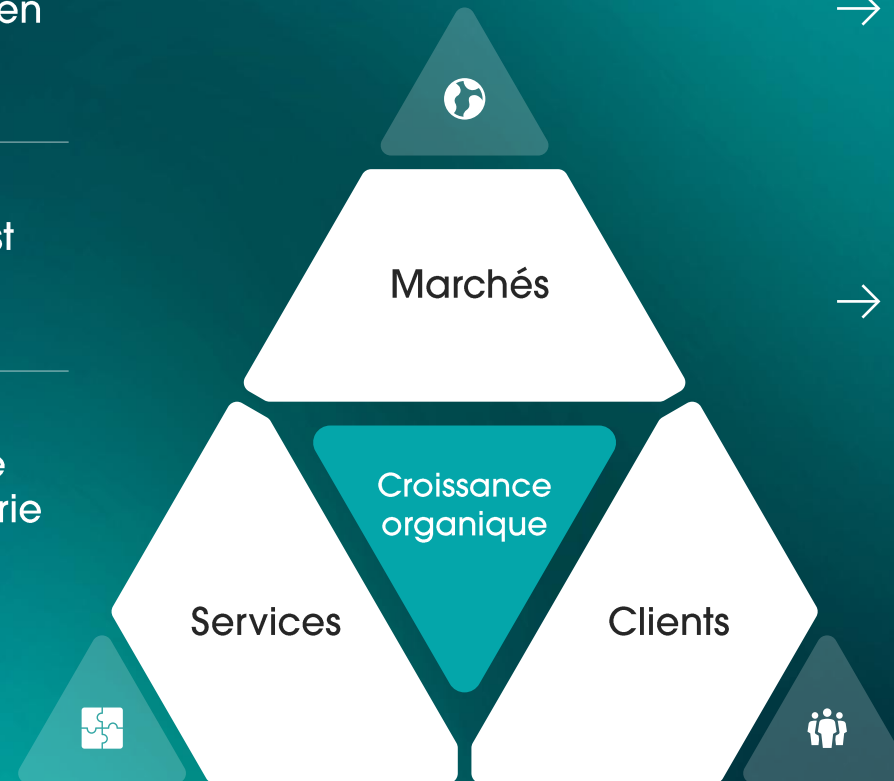
Crée des opportunités commerciales, car les clients sont plus nombreux à intégrer des indicateurs clés de développement durable dans leurs appels d'offres

# Une croissance organique solide, malgré un contexte macroéconomique européen défavorable

→ Fort développement commercial en vêtement professionnel

→ Succès des ventes croisées en pest control et en ultra propre

→ Nouveaux contrats signés en linge plat dans les marchés de l'Hôtellerie et de la Santé



→ Déploiement progressif de l'offre Elis aux petits clients

→ Renforcement des équipes de ventes du Groupe

Ambition à long terme : Reproduire le modèle et les services développés en France dans tous les pays

# Une stratégie d'acquisitions ciblées, créatrices de valeur



Impact des acquisitions : +1,8% en 2025  
 +0,6% d'effet report de ces acquisitions en 2026  
 Pipeline prometteur

①	GRUPO CARSAN RENTING & LAUNDRY	<b>Novembre 2024</b> Chiffre d'affaires : 10m€	
②	Ernst Wäscherei Natur braucht saubere Partner	<b>Décembre 2024</b> Chiffre d'affaires : 19m€	
③	WASCHEREI BODENSEE	<b>Janvier 2025</b> Chiffre d'affaires : 23m€	
④	neutral BUGADERIA INDUSTRIAL	<b>Juin 2025</b> Chiffre d'affaires : 13m€	
⑤	LAROSÉ	<b>Octobre 2025</b> Chiffre d'affaires : 13m€	
⑥	ACQUAFASH HOSPITALAR	<b>Novembre 2025</b> Chiffre d'affaires : 8m€	
⑦	MULLER	<b>Décembre 2025</b> Chiffre d'affaires : 7m€	

Chiffres d'affaires en 2025, présentés sur une base annualisée

# Un nouveau CRM pour renforcer les ventes croisées et la rétention

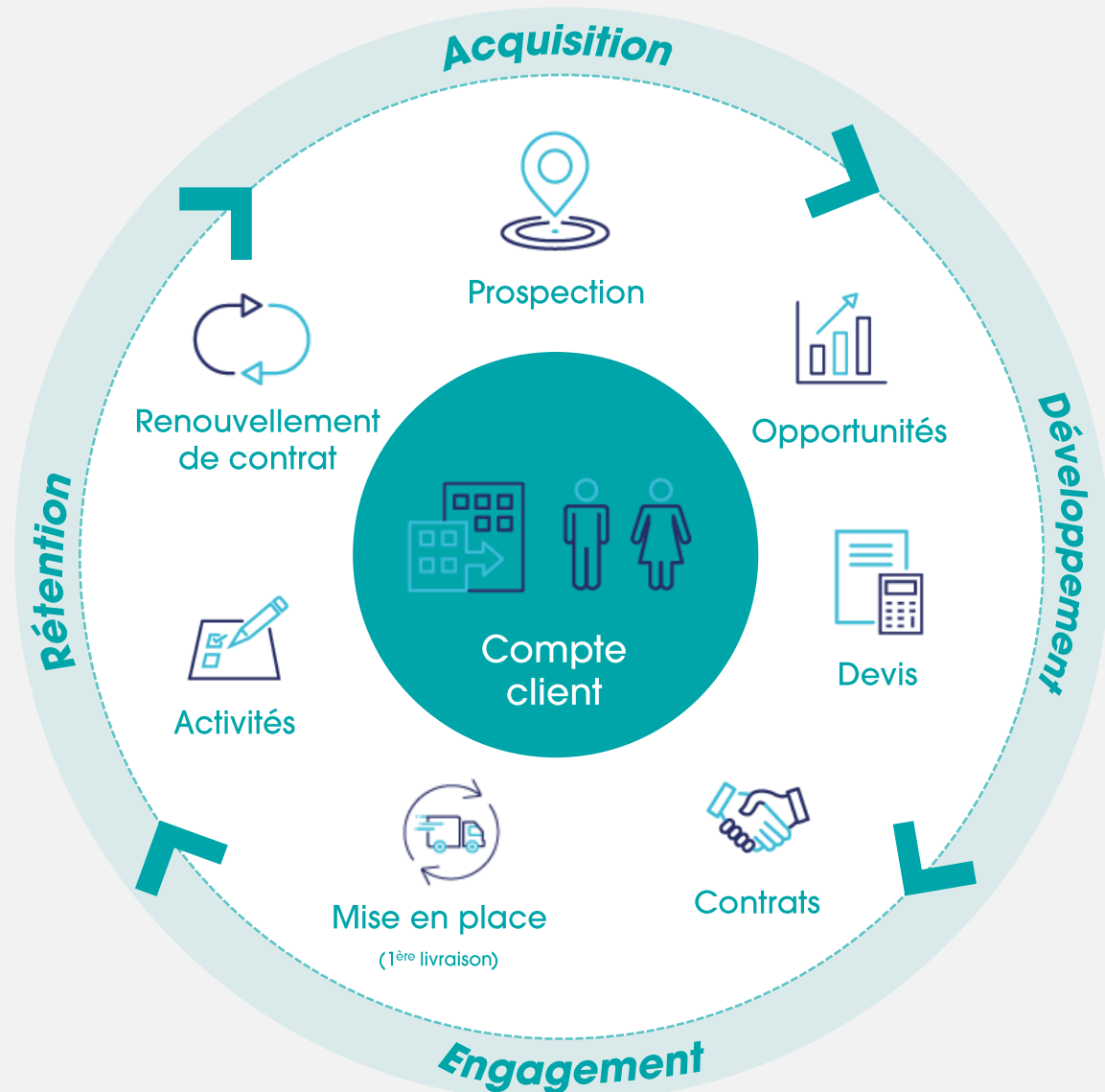
Une plateforme CRM couvrant l'ensemble du parcours du client

Identification d'opportunités de croissance organique

Connexion avec de nombreux systèmes IT pour faciliter l'expérience client

e-Force sert de noyau central pour les données clients afin de renforcer les relations clients

Déjà opérationnel en France, aux Pays-Bas et en Irlande, le déploiement dans toutes les géographies du Groupe est prévu sur les 3 prochaines années



# Déménagement du siège d'Elis à La Défense en novembre 2025



Rassemble l'ensemble des 700 collaborateurs du siège pour encourager la collaboration, les synergies et l'efficacité

---

Bail de location sur 12 ans, permettant des gains significatifs au m<sup>2</sup>

---

Environ 17 000 m<sup>2</sup> rénovés en 2020 dans le quartier des affaires proche de Paris

---

Haut niveau de performance environnementale certifié par de nombreux labels :

HQE Excellent, BREEAM Excellent, WiredScore Gold, WELL Gold

---

Adresse du nouveau siège d'Elis :

Tour Kupka A  
18 rue Hoche  
92800 PUTEAUX

02

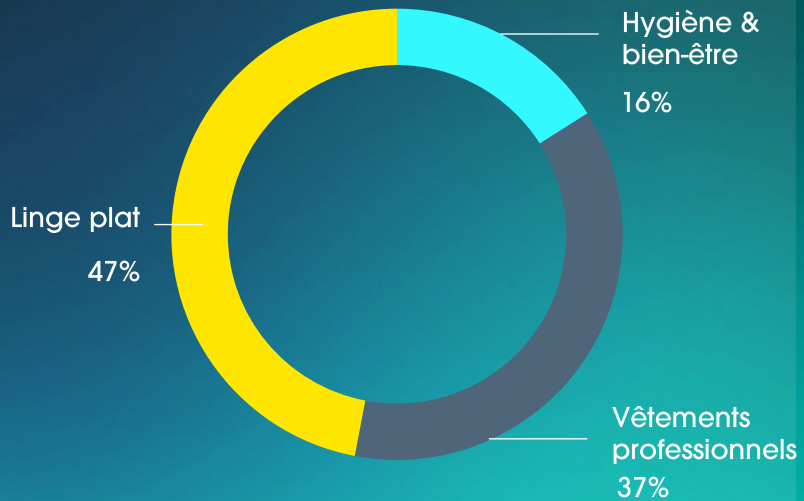
# Éléments financiers & Perspectives 2026

Louis Guyot  
Directeur administratif et financier

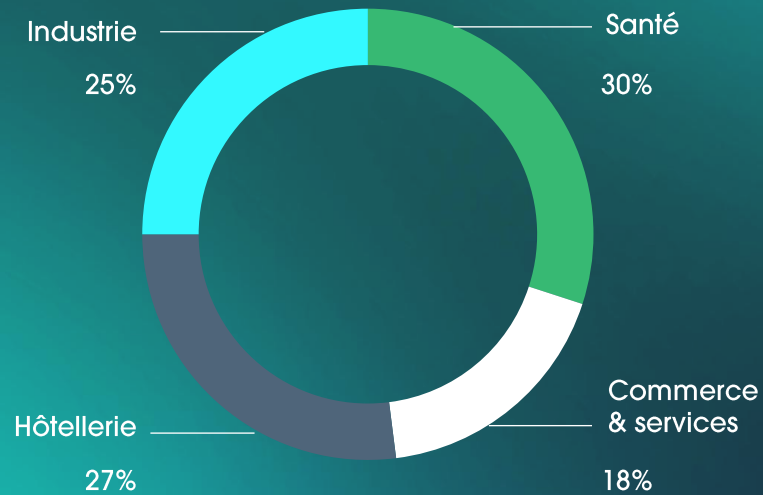


## Ventilation du chiffre d'affaires 2025

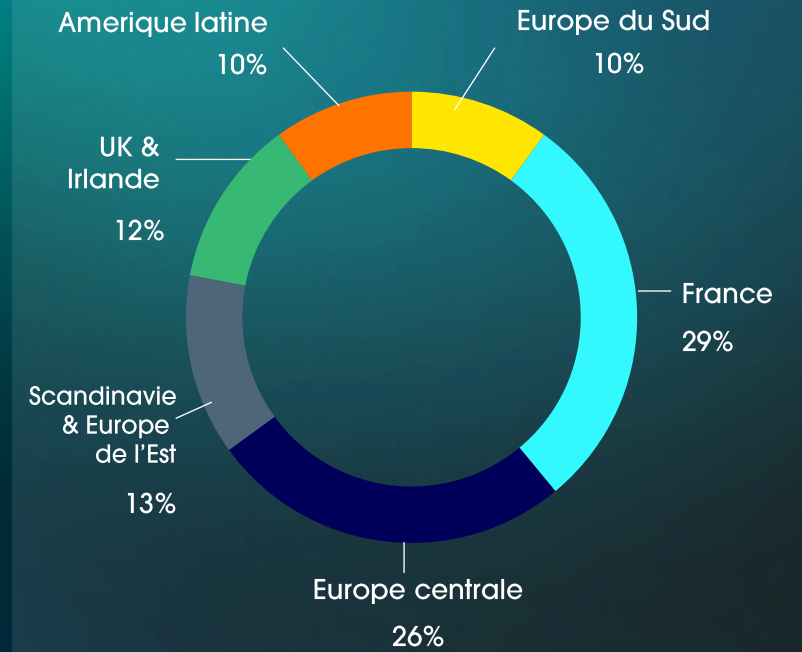
### Par activité



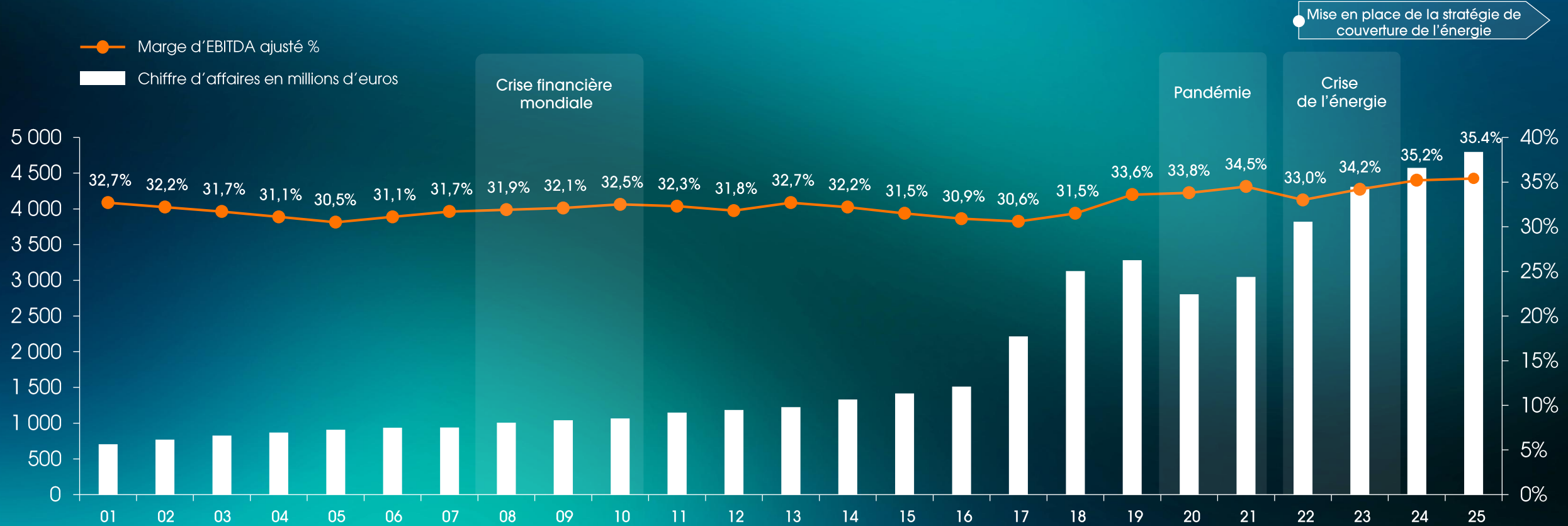
### Par marché



### Par géographie



# Un modèle résilient et éprouvé avec une progression régulière des marges



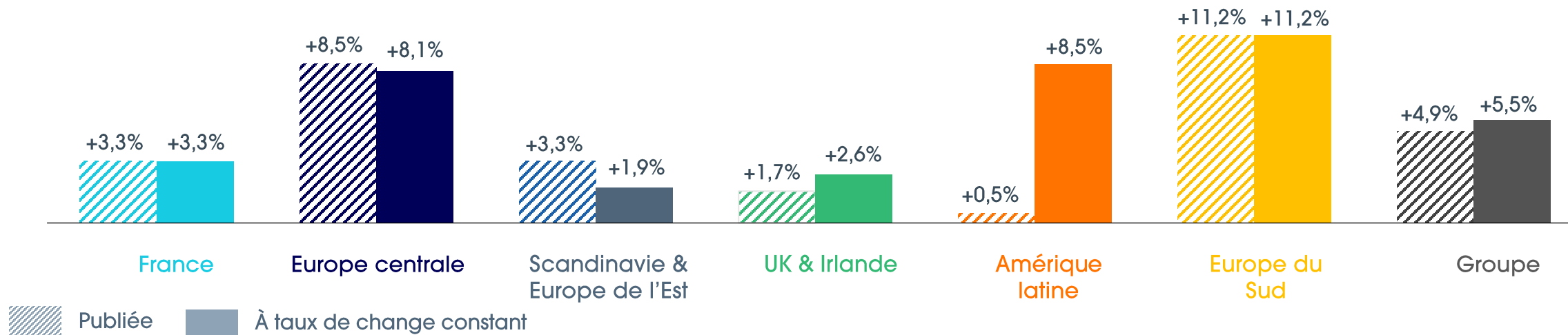
Depuis 2019, la marge d'EBITDA ajusté prend en compte la norme IFRS 16 (effet de +210 pb en 2019)

Les ralentissements macro-économiques ont peu d'impact sur Elis

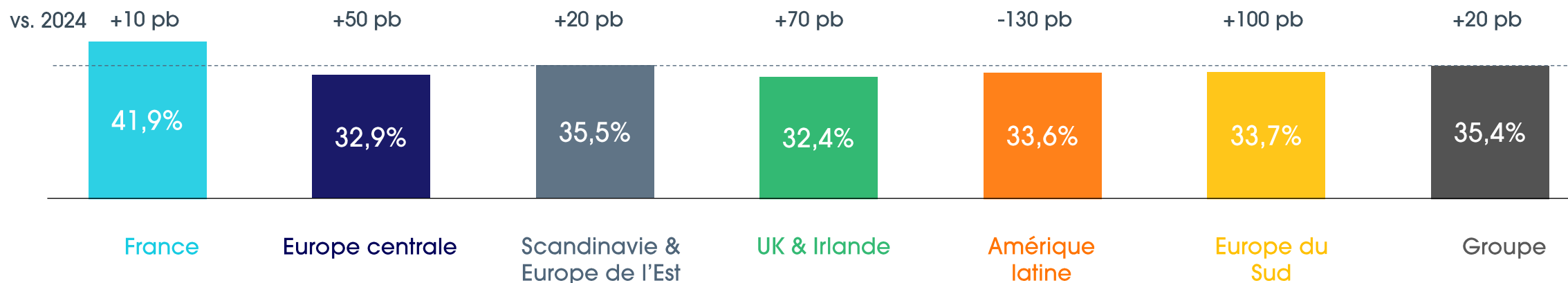
- La clientèle diversifiée offre une forte résilience en cas de turbulences macro-économiques
- Après la pandémie, le profil de croissance s'est renforcé dans tous les marchés (hors Hôtellerie-Restaurant)
- Le modèle de génération de trésorerie est resté solide lors de récentes crises ; la croissance du free cash flow est attendue en constante amélioration

# 2025 : une performance financière record

## Evolution de la croissance publiée et de la croissance à taux de change constant en 2025



## Evolution de la marge d'EBITDA ajusté 2025



# Nouvelle amélioration de la rentabilité en 2025

(En m€)	2025	2024 <sup>1</sup>	% VAR
Chiffre d'affaires	4 796,8	4 573,7	+4,9%
EBITDA ajusté	1 700,1	1 609,8	+5,6%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	35,4%	35,2%	+20 pb
Dotation aux amortissements	(933,5)	(876,8)	
<i>En % du chiffre d'affaires</i> ①	-19,5%	-19,2%	-30 pb
EBIT ajusté	766,6	732,9	+4,6%
<i>En % du chiffre d'affaires</i>	16,0%	16,0%	=
Frais financiers divers	(1,9)	(1,8)	
Autres produits et charges opérationnels (non courant) ②	(3,1)	(18,5)	
Charges sur paiement en actions (IFRS 2) ③	(45,9)	(31,4)	
Dotation aux amortissements des incorporels reconnus dans un regroupement d'entreprises	(85,7)	(85,0)	
Résultat opérationnel	629,9	596,3	+5,6%
Résultat financier net ④	(137,1)	(130,4)	
Charge d'impôt sur le résultat ⑤	(126,2)	(128,3)	
Résultat net des activités poursuivies	366,6	337,7	+8,6%
Résultat net	366,6	337,7	+8,6%

Les pourcentages de variation sont calculés sur la base des valeurs exactes.

<sup>1</sup> Les chiffres de 2024 précédemment communiqués ont été retraités rétrospectivement de l'impact de la norme IFRS 3.

① Les dotations aux amortissements du linge et des actifs industriels sont stables par rapport à 2024

Hausse des actifs comptabilisés au titre du droit d'utilisation, en lien avec des investissements soutenus dans des véhicules électriques en location

② Effet positif lié aux indemnisations d'assurance

③ En lien avec la hausse du cours de l'action et la hausse des charges patronales dont le taux de contribution passe de 20% à 30%

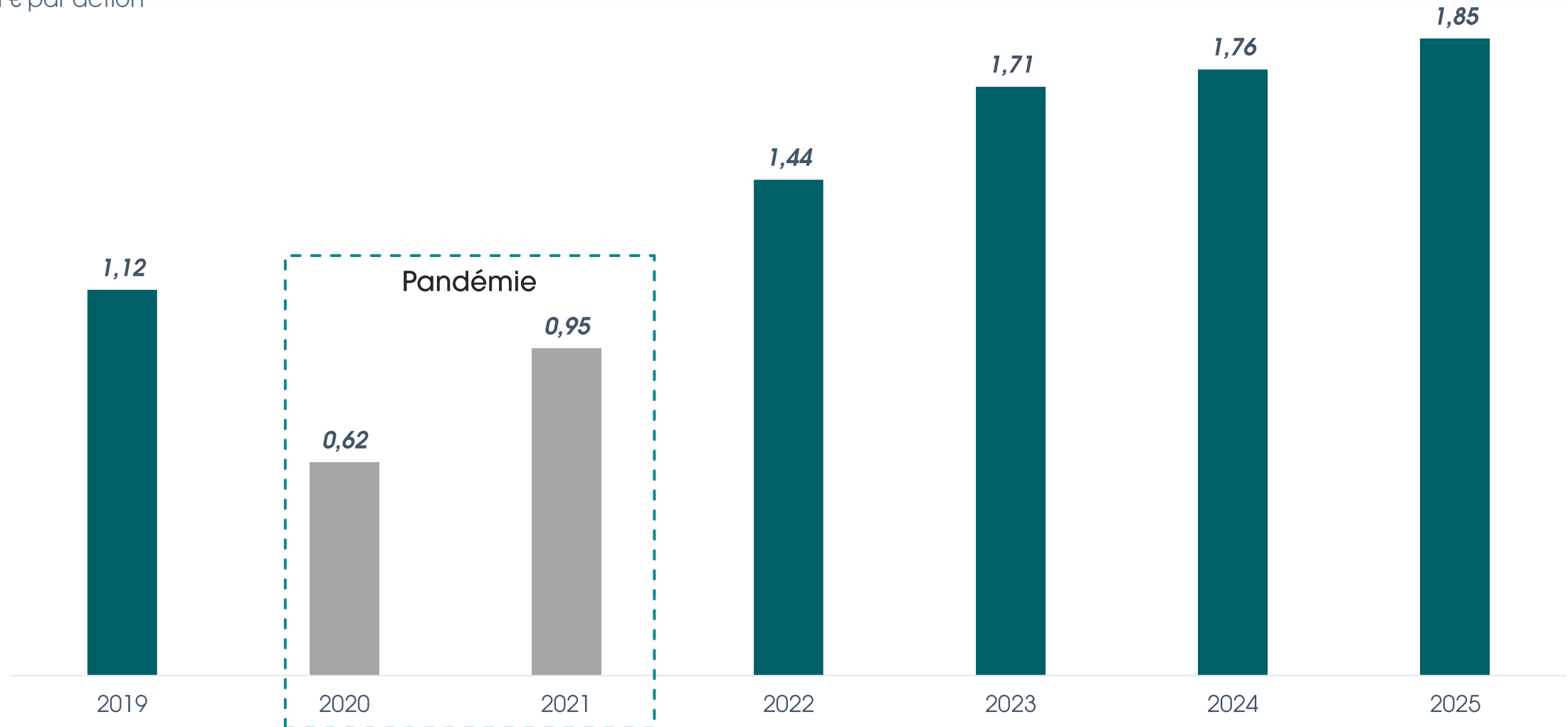
④ Refinancements récents plus coûteux

⑤ Charge cohérente avec le taux de 25,83% appliqué à la base imposable

# Résultat net courant par action en hausse de 65% depuis 2019

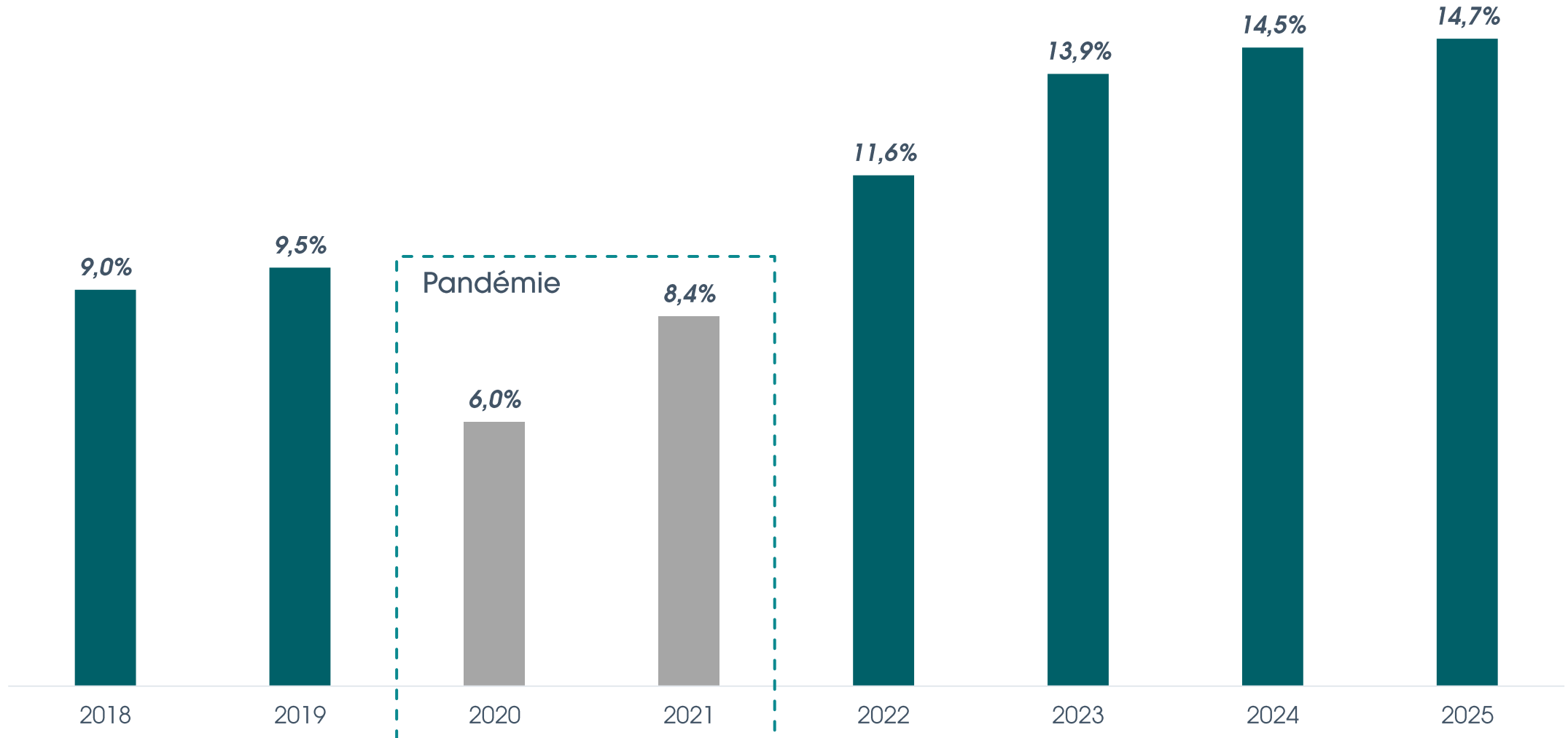
## Evolution du résultat net courant par action (sur une base diluée) entre 2019 et 2025

En € par action



# Rentabilité des capitaux investis en hausse de 20 pb vs. 2024

## Evolution du ROCE avant impôts 2018-2025



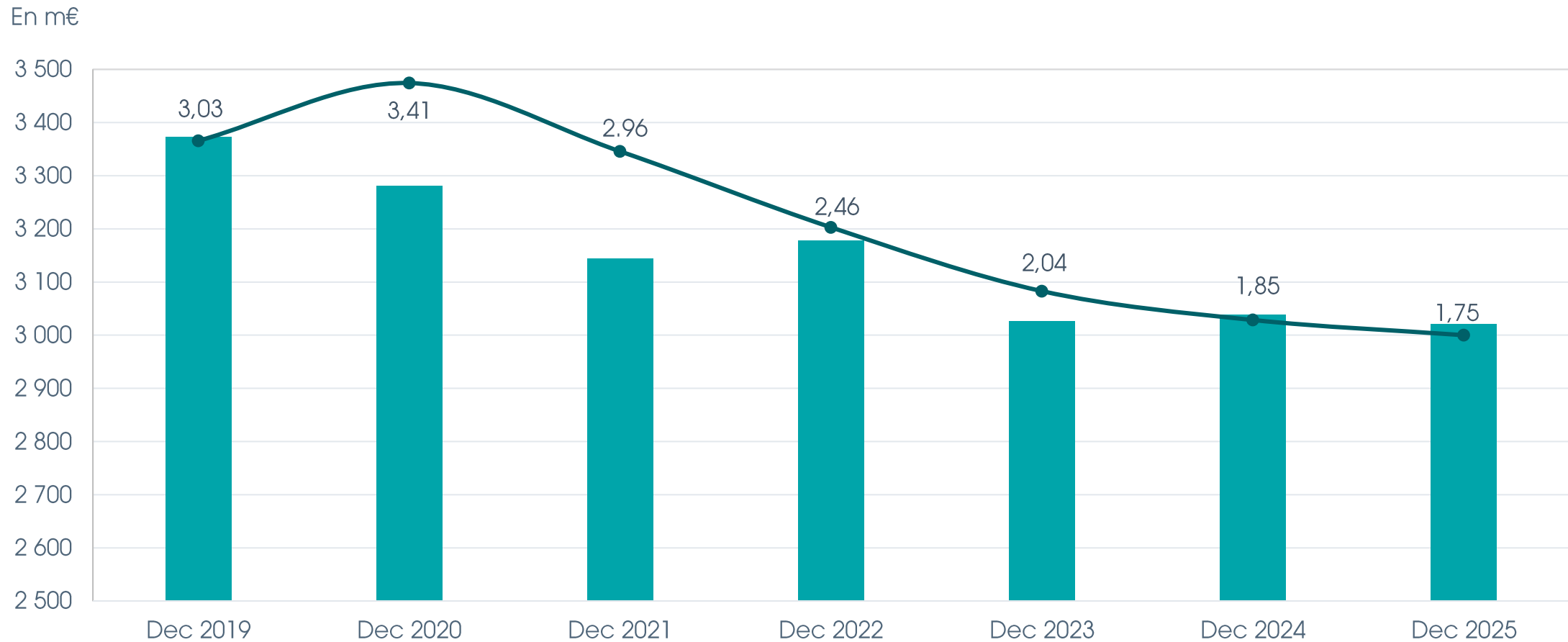
# Nouvelle amélioration du free cash-flow en 2025, à 359m€

(En m€)	2025	2024
EBITDA ajusté	1 700,1	1 609,8
Annulation des (plus) ou moins-values de cessions d'immobilisations et des variations de provisions	2,4	2,5
Éléments exceptionnels monétaires figurant en autres produits et charges opérationnels	(28,2)	(22,2)
Charges sur paiements en actions (contributions sociales)	(11,2)	(4,3)
Frais financiers divers (services bancaires comptabilisés dans le résultat opérationnel)	(1,9)	(1,8)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	1 661,3	1 584,0
Investissements nets ①	(874,7)	(876,0)
Variation du besoin en fonds de roulement	(4,0)	(6,9)
Intérêts financiers nets versés ②	(99,4)	(78,9)
Impôts versés ③	(146,7)	(124,9)
Paiements de passifs locatifs (y compris intérêts sur passifs locatifs) ④	(177,9)	(150,8)
Free cash-flow	358,6	346,3
Acquisitions de filiales sous déduction de la trésorerie acquise ⑤	(117,6)	(183,3)
Dettes financières brutes provenant des sociétés acquises	(9,1)	(22,4)
Autres flux liés aux opérations de financement	(12,7)	(4,8)
Dividendes et distributions mis en paiement au cours de l'exercice	(105,1)	(101,3)
Augmentation de capital actions propres ⑥	(139,0)	8,3
Autres ⑦	42,7	(55,5)
Variation de l'endettement financier net	17,8	(12,6)
Endettement financier net	3 020,2	3 038,0

- ① Meilleure maîtrise des investissements en linge et dynamique de prix favorable
- ② Effet du remboursement anticipé de l'obligation arrivant à échéance (février 2026) et des taux de refinancement plus élevés
- ③ Environ 10m€ d'éléments non récurrents, incluant la taxe exceptionnelle en France et des ajustements rétroactifs
- ④ En lien avec l'électrification de la flotte de véhicules
- ⑤ Dernier complément de prix de l'acquisition mexicaine (20m€ vs. 83m€ in 2024)
- ⑥ Inclut 150m€ de rachats d'action et 15m€ d'augmentation de capital réservée aux employés.
- ⑦ Traitement comptable de la dette, 48m€ en lien avec l'évolution FX de l'EUR/USD, sans impact car les flux sont neutralisés par des *cross-currency swaps*, dont la valeur des *mark-to-market* est comptabilisée en capitaux propres

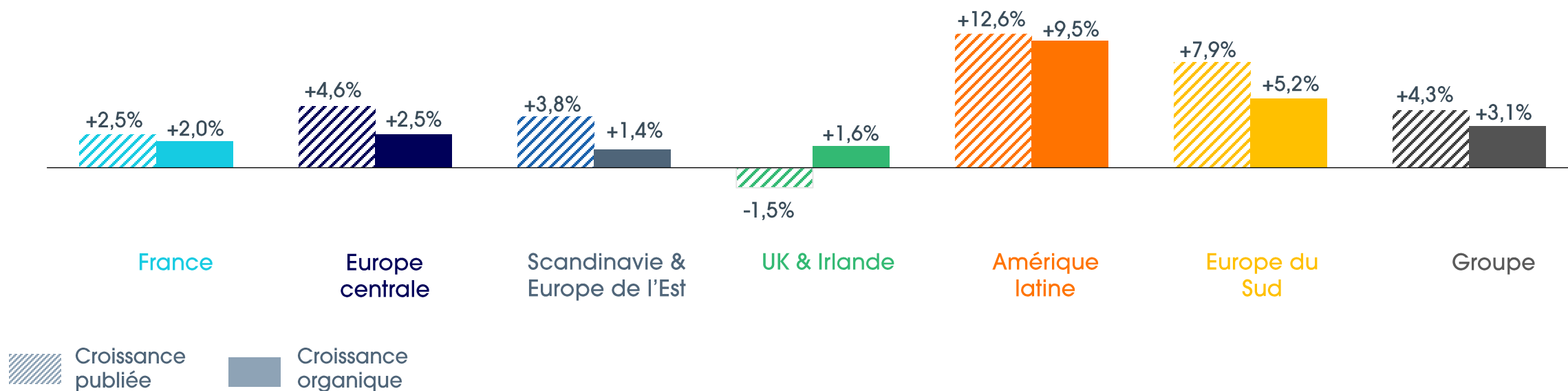
# Levier financier en baisse de 0,1x en 2025, conformément à la politique d'allocation du capital

Evolution de la dette nette et du ratio dette nette / EBITDA de 2019 à 2025



# Début d'année 2026 solide, avec chiffre d'affaires du 1<sup>er</sup> trimestre en croissance de +4,3%

## Evolution de la croissance publiée et de la croissance organique au 1<sup>er</sup> trimestre 2026



## Perspectives 2026

Croissance organique du  
chiffre d'affaires annuel



Légèrement inférieure à celle de 2025

Marge d'EBITDA ajusté  
Marge d'EBIT ajusté



En légère amélioration par rapport à 2025

Résultat net par action  
sur une base diluée



En croissance « high single-digit »

Free cash-flow



En croissance « mid-single-digit »

Levier d'endettement financier



En baisse de 0,1x à environ 1,65x au 31  
décembre 2026

03

# Politique d'allocation du capital

Xavier Martiré  
Président du Directoire



# Rappel de la politique d'allocation du capital



## Développement opérationnel

Poursuite de la stratégie des acquisitions bolt-on

Entre 50m€ et 150m€ d'acquisitions bolt-on par an

## Discipline financière

Maintien du statut *investment-grade*  
Poursuite de la baisse du levier d'endettement

Limiter la baisse du levier d'endettement financier à c. -0,1x par an

## Retour aux actionnaires

Le cash restant sera principalement utilisé pour améliorer le retour aux actionnaires

Dividende régulier

+

Rachat d'actions

OU

Dividende exceptionnel

# Accélération du retour à l'actionnaire en 2026

2025

Paiement en numéraire d'un dividende de 0,45€ par action

Programme de rachat d'actions de 150m€

+7%

2026

Paiement en numéraire d'un dividende de 0,48€ par action

Programme de rachat d'actions pouvant aller jusqu'à 500m€

Possibilité d'exercer l'option de remboursement anticipé portant sur les obligations convertibles 2029 à partir d'octobre 2026

Réduction de la dette nette de 362m€ (impact non-cash)

>x3

04

# Actualités RSE 2025 et stratégie climat

Xavier Martiré  
Président du Directoire



## La raison d'être d'Elis : Circular services at work

***Assurer chaque jour et de façon durable un service circulaire de protection, d'hygiène et de bien-être partout dans le monde***



Aider les clients à concentrer leurs efforts sur leur activité principale

Renforcer notre modèle économique de location-entretien et de réutilisation

Permettre à nos clients de réduire leur empreinte environnementale

Créer un lien entre nous, nos clients et notre planète

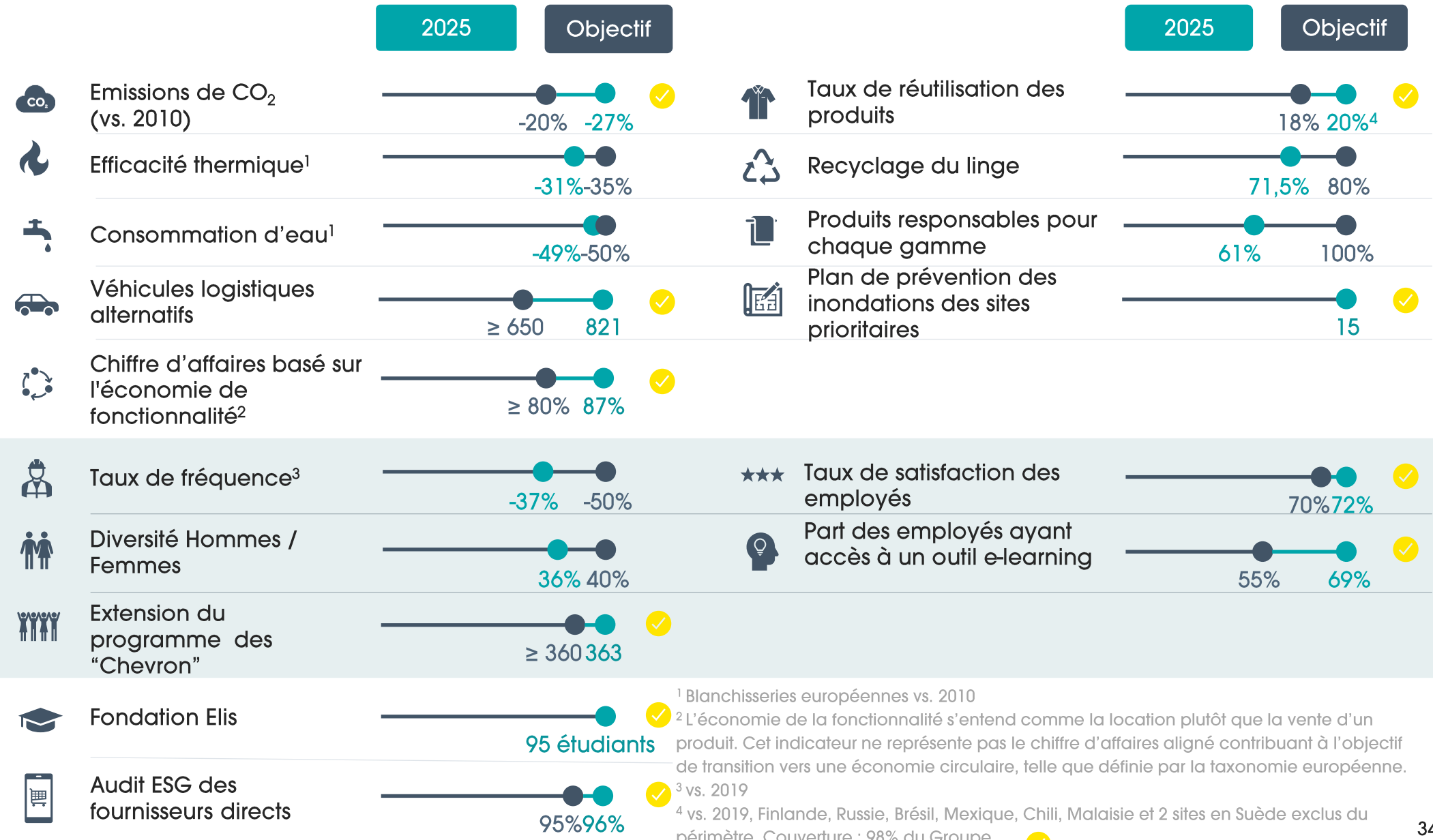
Unir nos collaborateurs à travers le monde

# Clôture du programme d'engagement 2025 : des objectifs majoritairement atteints et une dynamique positive sur toutes les dimensions

Circularité et exemplarité pour réduire notre impact sur la planète

Accompagner nos collaborateurs pour favoriser leur développement

Apporter une contribution positive à la Société



<sup>1</sup> Blanchisseries européennes vs. 2010  
<sup>2</sup> L'économie de la fonctionnalité s'entend comme la location plutôt que la vente d'un produit. Cet indicateur ne représente pas le chiffre d'affaires aligné contribuant à l'objectif de transition vers une économie circulaire, telle que définie par la taxonomie européenne.  
<sup>3</sup> vs. 2019  
<sup>4</sup> vs. 2019, Finlande, Russie, Brésil, Mexique, Chili, Malaisie et 2 sites en Suède exclus du périmètre. Couverture : 98% du Groupe

Objectif 2025 atteint

# Une baisse des émissions de CO2 en ligne avec notre feuille de route climat

Les objectifs du Groupe sont alignés avec les Accords de Paris, visant à limiter l'augmentation de la température à moins de 1,5°C pour les scopes 1 et 2, et bien en-dessous de 2°C pour le scope 3.



DRIVING AMBITIOUS CORPORATE CLIMATE ACTION

## Scopes 1 & 2



Objectif 2030 vs. 2019 :

**-47,5%**

**-24% à date**

## Scope 3



Biens et services achetés, activités liées aux carburants et à l'énergie, transport et distribution en amont, déplacement des employés et traitement en fin de vie des produits vendus

Objectif 2030 vs. 2019 :

**-28%**

**-3% à date**

# Le modèle circulaire d'Elis est reconnu par la taxonomie européenne

En moyenne

# 11%

Du chiffre d'affaires est aligné à la taxonomie pour les entreprises européennes en 2024

(Commission Européenne, novembre 2025 – hors entreprises reportant un chiffre nul)

# 70%

Du chiffre d'affaires d'Elis est aligné avec les objectifs de circularité de la taxonomie





## Promotion du modèle Elis d'économie circulaire

Le Groupe est reconnu en tant que leader de l'économie circulaire

**BFM** Business



**Challenge**<sup>S</sup>



## Développement d'une offre produit toujours plus responsable

Lancement réussi de la Veste de Chef Workwear-to-Workwear



## Transition de la flotte logistique et optimisation des livraisons

821 véhicules alternatifs en 2025 (vs. 650 prévus dans le programme 2025)

Déploiement continu de GLAD pour l'optimisation des tournées de livraisons du Groupe



## La RSE au cœur de nos activités au quotidien

74% des employés considèrent que le Groupe est engagé en matière RSE



La Fondation Elis étend son action en Allemagne et au Portugal



**Circularité**



**Environnement**



**Société**



**Nos Talents**

- Capitalise sur les dynamiques mises en œuvre,
- Alignée avec la stratégie business du Groupe, ses priorités opérationnelles et fidèle à son ADN,
- Construite afin d'assurer de la création de valeur sur le long terme pour ses clients, investisseurs et ses parties prenantes,
- Résolument ambitieuse avec des sujets différentiant comme les émissions évitées ou la réduction de l'absentéisme,
- Définie afin de répondre aux attentes de ses parties prenantes.

# Lancement de la stratégie RSE 2030 d'Elis

Une stratégie ambitieuse qui s'articule autour de 9 thématiques prioritaires associées à des objectifs à 2030

## ENVIRONNEMENT

### ALLIER CIRCULARITÉ, EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE ET PARTENARIATS POUR RÉDUIRE NOTRE IMPACT SUR LA PLANÈTE



#### Climat & Energie

- Réduire de **47,5%** en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 d'ici 2030 par rapport à 2019
- Réduire de **28%** en valeur absolue ses émissions de gaz à effet de serre du scope 3 d'ici 2030 par rapport à 2019
- Améliorer de **25%** l'efficacité thermique des blanchisseries entre 2018 et 2030\*
- Atteindre au moins **15%** de véhicules alternatifs dans notre flotte logistique d'ici 2030



#### Circularité des produits

- Augmenter de **30%** la réutilisation des vêtements de travail entre 2018 et 2030
- Maintenir à au moins **80%** la part du chiffre d'affaires du Groupe basé sur l'économie de la fonctionnalité
- Développer **100%** des nouvelles collections Groupe selon une approche formalisée d'éco-conception



#### Gestion durable des ressources

- Réutiliser ou recycler **80%** des textiles en fin de vie du Groupe d'ici 2030

\* Hors Brésil

## NOS TALENTS

### ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE NOS COLLABORATEURS ET OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÛR ET ÉPANOUISSANT



#### Santé-Sécurité & Bien-être

- Réduire de **30%** le taux de fréquence des accidents avec arrêt des collaborateurs du Groupe entre 2024 et 2030
- Réduire de **10%** l'absentéisme en promouvant une culture axée sur la sécurité, la prévention, l'engagement et la responsabilité de chacun entre 2024 et 2030
- Viser près de **75%** de satisfaction des collaborateurs d'ici 2030



#### Non-Discrimination & Égalité des chances

- Viser **30%** de femmes au sein du comité exécutif d'ici 2030
- Tendre vers **42%** de femmes cadres ou managers d'ici 2030
- Maintenir la **parité dans les équipes** support et managériales chaque année



#### Développement des compétences et des carrières

- Permettre à **60%** de nos collaborateurs de bénéficier d'au moins une formation par an d'ici 2030

## SOCIÉTÉ

### APPORTER UNE CONTRIBUTION POSITIVE À L'ENSEMBLE DE NOS PARTIES PRENANTES



#### Impact positif pour nos clients

- Permettre à nos clients d'éviter **3,2 millions de tonnes d'émissions de CO2eq** grâce à nos services circulaires, d'ici 2030



#### Approvisionnement responsable & Éthique

- Disposer d'au moins **95%** des dépenses d'achats liées à des fournisseurs directs ayant fait l'objet d'une évaluation RSE sur les trois dernières années

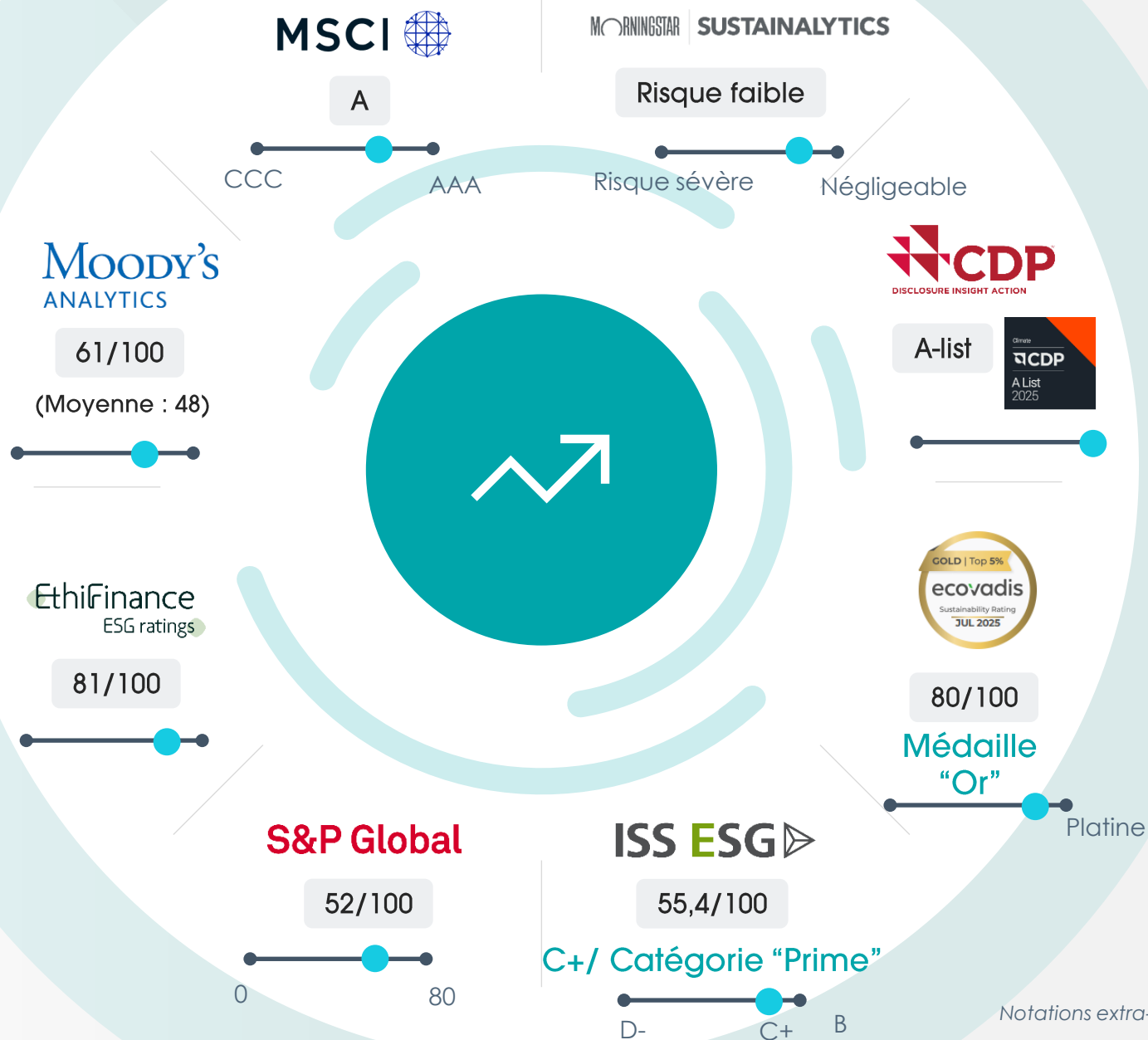


#### Communautés locales

- Soutenir **500 jeunes talents** dans nos territoires d'implantation via la Fondation Elis d'ici 2030

# Une performance RSE du Groupe soulignée par des organismes externes

**La performance ESG d'EthiFinance est maintenue à un niveau Or, en hausse de 4 pts à 81/100**



**Elis classée au sein de la A-list du CDP pour la 2<sup>ème</sup> fois**

23 000 entreprises évaluées et seules 4% sont positionnées dans la A-list ; Elis est classée parmi les 56 entreprises françaises reconnues

**80/100 médaille Or plaçant Elis dans le top 5% des 150 000 entreprises évaluées**

05

# Comité d'audit

Antoine Burel  
Président du Comité d'audit



# Organisation et activité du Comité d'audit en 2025

## Membres du comité d'audit

- **Antoine Burel**  
Président et membre indépendant
- **Cécile Helme-Guizon**  
Représentant permanent de BWGI
- **Isabelle Wege (Adelt)**  
Membre indépendant

### **Evolution de la composition depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 :**

Nomination de Isabelle Wege (30 juillet 2025)

Démission de Thierry Morin de ses fonctions au sein du Comité d'audit (sans effet sur ses autres fonctions)

5 réunions

Taux de participation : 100%

## Activité 2025

### Travaux relatifs au contrôle interne :

- Suivi de l'activité de l'audit interne et du plan d'audit 2025 (suivi de l'efficacité du contrôle interne et de l'avancée des plans d'actions)
- Revue des principaux risques du Groupe (cartographie d'ensemble des risques)
- Revue du cadre de contrôle interne en matière de lutte contre la corruption, de prévention des risques de fraude et de cybersécurité

### Travaux relatifs à la revue des états financiers :

- Revue des comptes annuels 2024 et des comptes semestriels 2025
- Revue des travaux des Commissaires aux comptes
- Revue de la politique de financement du Groupe et des hypothèses du budget 2026

06

# Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance

Fabrice Barthélemy  
Président du Comité des Nominations, des  
Rémunérations et de la Gouvernance



## Membres du Comité des nominations, des rémunérations et de la gouvernance

- **Fabrice Barthélemy**  
Président et membre indépendant
- **Valérie Gandré**  
Membre représentant les salariés
- **Alexis Martineau**  
Membre représentant BWSA
- **Thierry Morin**  
Membre indépendant
- **Michel Plantevin**  
Membre indépendant

### **Evolution de la composition en 2025 :**

Nomination de BWSA (représentée par Alexis Martineau)  
le 22 mai 2025

Démission de Bpifrance Investissement le 5 juin 2025

3 réunions

Taux de participation : 100%

## Activité 2025

### Gouvernance :

- Réflexion sur la composition du Conseil et des comités
- Proposition sur les critères de sélection des nouveaux membres du Conseil de Surveillance et sur le renouvellement des membres
- Modalités de l'auto-évaluation du Conseil et de ses comités
- Examen des plans de succession des dirigeants
- Revue de la politique de ressources humaines du Groupe

### Rémunération et plan d'actions de performance :

- Analyse de la performance des objectifs 2024 liés à la rémunération variable annuelle
- Recommandations sur la politique de rémunération 2025 et 2026 des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance
- Examen des modalités d'attribution d'actions de performance et de la réalisation des conditions de performance liées à l'acquisition des actions dont la période de *vesting* a pris fin en 2025
- Recommandations sur les plans d'actions de performance mis en œuvre en 2025

- Principale activité : Directeur général adjoint en charge des opérations de Legrand SA
- Durée du mandat : 4 ans

Antoine Burel a intégré le Conseil de Surveillance d'Elis en février 2019. Il est également Président du Comité d'audit et membre du comité RSE d'Elis.

Ses compétences avérées dans le domaine de la finance et de la gestion des risques au sein d'un grand groupe international sont incontestablement un avantage pour la Société.

Antoine Burel remplit également les critères d'indépendance souhaités pour la composition du Conseil de Surveillance.

**Antoine Burel**

Nationalité française, 63 ans

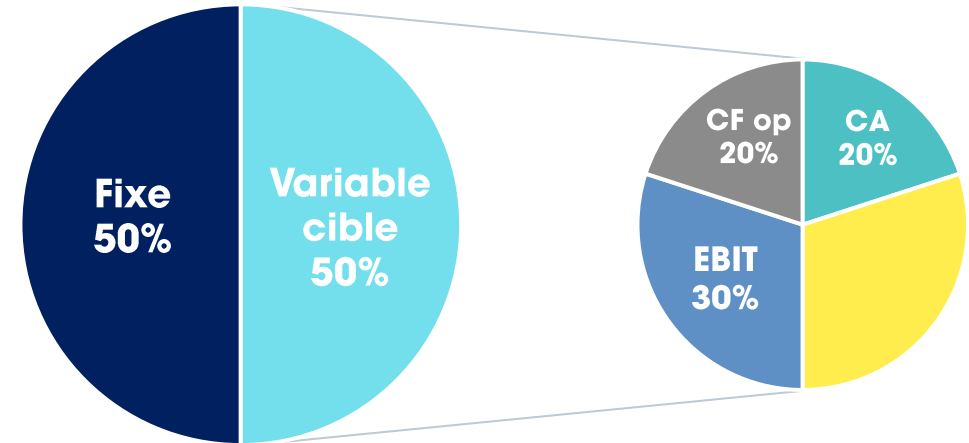


Renouvellement proposé pour 4 années  
(Article 17 des statuts de la Société)

# Rappel de la politique de rémunération du Président du Directoire pour 2025

Approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 mai 2025 (16<sup>ème</sup> résolution) qui repose sur les éléments suivants :

- **Rémunération fixe** : 1 050 000€
- **Rémunération variable sur objectifs** : le montant cible de la rémunération variable s'élève à 100% de la performance plafonnée à 170% de la rémunération fixe en cas de surperformance des indicateurs :
  - Indicateurs financiers** : 70% de la rémunération fixe pouvant aller jusqu'à 140% en cas de surperformance
  - Indicateurs non financiers** : 30% maximum de la rémunération fixe fondés sur des critères stratégiques, managériaux et RSE appréciés de **manière qualitative** et **quantitative**
- Possibilité de verser une **rémunération exceptionnelle** dans certaines circonstances
- Rémunération long terme prenant la forme d'attribution **d'actions de performance**
- **Avantage en nature** : véhicule
- **Dispositif de départ** : engagement de non-concurrence (limité à 24 mois) et indemnité en cas de départ contraint (limité à 18 mois de rémunération fixe + variable)
- **Régime de retraite supplémentaire** à prestations définies mis en place en 2021



Indicateurs financiers : 70%  
(pouvant aller à 140%)



Indicateurs non financiers :  
30% (maximum)  
(stratégiques, managériaux et RSE)



# Rappel de la politique de rémunération des autres membres du Directoire pour 2025

Approuvée par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 22 mai 2025 (17<sup>ème</sup> résolution) qui repose sur les éléments suivants :

→ **Rémunération fixe :**

Louis Guyot : 523 000€

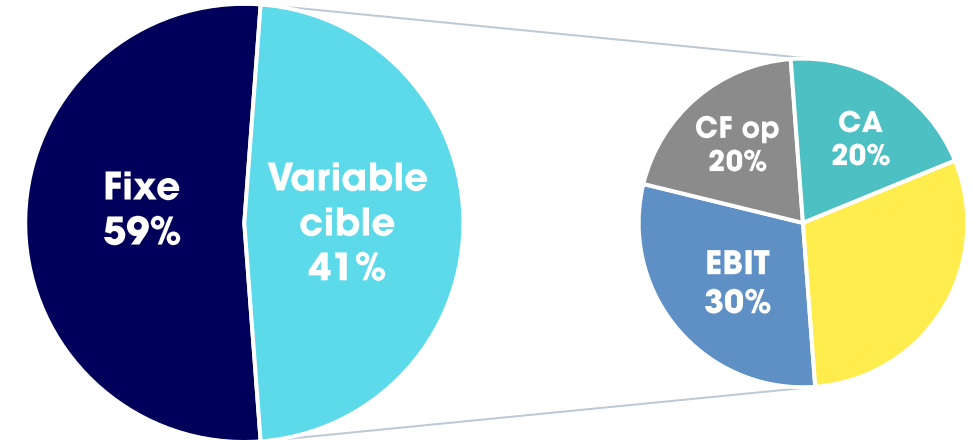
Matthieu Lecharny : 392 000€

→ **Rémunération variable sur objectifs :** le montant cible de la rémunération variable s'élève à 70% de la performance plafonnée à 119% de la rémunération fixe en cas de surperformance des indicateurs :

**Indicateurs financiers :** 70% de la rémunération fixe pouvant aller jusqu'à 140% en cas de surperformance

**Indicateurs non financiers :** 30% maximum de la rémunération fixe fondés sur des critères stratégiques, managériaux et RSE appréciés de **manière qualitative et quantitative**

- Possibilité de verser une **rémunération exceptionnelle** dans certaines circonstances
- Rémunération long terme prenant la forme d'attribution **d'actions de performance**
- **Avantage en nature :** véhicule
- **Dispositif de départ :** engagement de non-concurrence (limité à 24 mois) et indemnité en cas de départ contraint (limité à 18 mois de rémunération fixe + variable)
- **Régime de retraite supplémentaire** à prestations définies mis en place en 2021



Indicateurs financiers : 70%  
(pouvant aller à 140%)



Indicateurs non financiers :  
30% (maximum)  
(stratégiques, managériaux et RSE)



## Rémunération du Président du Directoire pour 2025 (12<sup>ème</sup> résolution)

- Les éléments de rémunération du Président du Directoire sont conformes à la politique de rémunération pour 2025 adoptée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025 (16<sup>ème</sup> résolution)
- Eléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels attribués ou versés au titre de l'exercice 2025 soumis au vote favorable des actionnaires (Article L.22-10-34 du Code de Commerce). Le versement des éléments de la rémunération variable est soumis à l'approbation de ces éléments par les actionnaires

**Rémunération fixe versée** : 1 050 000€

**Rémunération variable attribuée** : 1 219 153€ (116% de la rémunération fixe)

**Avantage en nature (véhicule)** : 14 624€

**Éléments de rémunération long terme** :

Attribution de 121 741 actions de performance 2025 disponibles à l'issue d'une période de 3 années, dont l'acquisition est soumise à des conditions de performance

Acquisition de 173 201 actions de performance du plan 2022

Aucune rente n'a été versée ou attribuée au titre du régime de **retraite supplémentaire**.

Néanmoins, une provision brute a été constituée au titre du droit attribué de 930 059€

# Rémunération des autres membres du Directoire pour 2025 (13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> résolutions)

- Les éléments de rémunération des membres du Directoire sont conformes à la politique de rémunération pour 2025 adoptée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025 (17<sup>ème</sup> résolution)
- Eléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels attribués ou versés au titre de l'exercice 2025 soumis au vote favorable des actionnaires (Article L.22-10-34 du Code de Commerce). Le versement des éléments de la rémunération variable est soumis à l'approbation de ces éléments par les actionnaires

## Louis Guyot

**Rémunération fixe versée** : 523 000€

**Rémunération variable attribuée** : 419 587€ (80% de la rémunération fixe)

**Éléments de rémunération long terme :**

Attribution de 47 141 actions de performance en 2025  
Acquisition de 67 056 actions de performance du plan 2022

**Avantage en nature (véhicule)** : 3 848€

**Participation** : 6 253€

Aucune rente n'a été versée ou attribuée au titre du régime de retraite supplémentaire. Néanmoins, une provision a été constituée au titre du droit attribué de 364 150€

## Matthieu Lecharny

**Rémunération fixe versée** : 392 000€

**Rémunération variable attribuée** : 310 373€ (79% de la rémunération fixe)

**Éléments de rémunération long terme :**

Attribution de 33 488 actions de performance en 2025  
Acquisition de 47 897 actions de performance du plan 2022

**Avantage en nature (véhicule)** : 11 729€

**Participation** : 6 253€

Aucune rente n'a été versée ou attribuée au titre du régime de retraite supplémentaire. Néanmoins, une provision a été constituée au titre du droit attribué de 362 631€

# Rappel de la politique de rémunération du Président du Conseil de Surveillance pour 2025

Approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires le 22 mai 2025 (14<sup>ème</sup> résolution) qui repose sur les éléments suivants :

## Rémunération du Président du Conseil de Surveillance

Rémunération uniquement au titre des fonctions de Président du Conseil de Surveillance :

Rémunération fixe : 400 000€

Rémunération variable/exceptionnelle/LTI : néant

Pas de rémunération au titre des fonctions de membre du Conseil de Surveillance ou de ses comités

- Les éléments de rémunération du Président du Conseil de Surveillance pour 2025 sont conformes à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2025 (14<sup>ème</sup> résolution)
- Eléments soumis à l'approbation des actionnaires (Article L.22-10-34 du Code de Commerce)

- **Rémunération fixe allouée à raison du mandat de Président du Conseil de Surveillance : 400 000 €\***
- **Rémunération allouée à raison du mandat de membre du Conseil de Surveillance : Néant**
- **Rémunération allouée à raison du mandat de membre des comités : Néant**
- Aucune autre rémunération ou avantage

\* Montant brut avant la retenue à la source de 17,2% et prélèvement d'acompte d'impôt de 12,8%

## Politique de rémunération 2026 du Président et des membres du Directoire (8<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> résolutions)

- Structure de la rémunération composée d'une rémunération monétaire annuelle comportant une part fixe et une part variable et d'une rémunération en titres (actions de performance)
- Part fixe et pondération des indicateurs financiers et non financiers pour le calcul de la part variable **inchangées en 2026**
- Revue annuelle par le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance des indicateurs financiers et non financiers pour le calcul de la part variable 2026

**Rémunération fixe du Président du Directoire : 1 050 000 €**

**Rémunération fixe de Louis Guyot, membre du Directoire : 523 000€**

**Rémunération fixe de Matthieu Lecharny, membre du Directoire : 392 000€**

**Rémunération variable du Président du Directoire : cible 100% (maximum 170 %) de la rémunération fixe**

**Rémunération variable des membres du Directoire : cible 70% (maximum 119 %) de la rémunération fixe**

- Attribution d'actions de performance dans la limite respectivement de 2,25x, 1,75x et 1,66x la rémunération annuelle fixe pour Xavier Martiré, Louis Guyot et Matthieu Lecharny - Acquisition soumise à des conditions de performance mesurées sur une période de 3 ans : CA, EBIT, cours de bourse et critère RSE
- Indemnités de départ contraint - Plafond global : 18 mois de rémunération totale calculée sur la base de la rémunération moyenne des 2 exercices clos, soumise à des conditions de performance
- Indemnités de non-concurrence - Plafond global : 24 mois de rémunération fixe et variable (incluant les indemnités de rupture du contrat de travail)
- Avantage en nature : véhicule
- Régime de retraite supplémentaire conforme aux dispositions de l'article L.137-11-2 du Code de Sécurité sociale

# Politique de rémunération 2026 des membres du Conseil de Surveillance et de son Président (6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> résolutions)

**Politiques de rémunération du Président et des membres du Conseil de Surveillance inchangées en 2026**  
**Montant total de la rémunération perçue par le Président et les membres du Conseil de Surveillance au titre de 2025 : 1 174 249€**

Président du Conseil de Surveillance

Part fixe annuelle : 400 000€\*

Part variable/exceptionnelle/LTI : néant

## Conseil de Surveillance

- **Part fixe et variable annuelle (Président) : 0€**
- **Part fixe annuelle (Vice-président et membres) : 25 000€\***
- **Part variable :**
  - 5 000€\* pour toute participation effective à une réunion
  - 2 500€\* pour toute participation effective à une réunion tenue par conférence téléphonique

## Comités spécialisés

(Comité d'audit, Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance, Comité RSE)

- **Part fixe annuelle (Président) : 20 000€\***
- **Part fixe annuelle (membres) : néant**
- **Part variable :**
  - 4 000€\* pour toute participation effective à une réunion
  - 2 000€\* pour toute participation effective à une réunion tenue par conférence téléphonique

\* Montant brut avant la retenue à la source de 18,6% et prélèvement d'acompte d'impôt de 12,8%

07

# Comité RSE

Philippe Delleur  
Président du Comité RSE



# Organisation et activité du Comité RSE en 2025

## Membres du comité RSE

- **Philippe Delleur**  
Président indépendant
- **Kelly Becker**  
Membre indépendant
- **Antoine Burel**  
Membre indépendant

### **Evolution de la composition en 2025 :**

Départ de Florence Noblot en mai 2025 à la suite du non-renouvellement de son mandat au sein du Conseil de Surveillance

Philippe Delleur devient Président du Comité RSE à la suite du départ de Florence Noblot

### **Evolution de la composition en 2026 :**

Kelly Becker est nommée membre du Comité RSE en mars 2026 en remplacement de Amy Flikerski, qui a démissionné de ses fonctions en février 2026

5 réunions

Taux de participation : 94%

## Activité 2025

- Revue de la mise en œuvre de la CSRD (méthodologie, matrice de double matérialité, impacts, risques et opportunités matériels, attentes des parties prenantes...).
- Échange sur les attentes et intérêts des parties prenantes et leur potentiel impact sur la stratégie, le modèle économique de l'entreprise et sur l'évaluation des impacts, risques et opportunités du Groupe.
- Revue de la performance du Groupe en matière de RSE et les progrès au regard de ses objectifs à horizon 2025.
- Échanges en lien avec le comité d'audit sur le choix des auditeurs de durabilité (renouvellement) et sur le plan d'audit de durabilité.
- Revue de la performance en matière de taxonomie européenne.
- Suivi des notations extra-financières.
- Revue de la stratégie climatique du Groupe et du plan d'action.
- Revue de la nouvelle feuille de route à horizon 2030 du Groupe.
- Partage sur des sujets comme la réalisation d'analyse en cycle de vie sur les produits et services Elis, les résultats de l'étude sur les risques physiques liés au changement climatique.

08

# Résumé des rapports des commissaires aux comptes

Francisco Sanchez  
Forvis-Mazars



# Rapport sur les comptes consolidés et annuels (émis le 10 mars 2026)

	Comptes consolidés 2025	Comptes annuels 2025
Références	Pages 401 à 403 du Document d'enregistrement universel 2025	Pages 428 à 430 du Document d'enregistrement universel 2025
Objet de notre mission	Certification que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, <b>réguliers et sincères</b> et donnent une <b>image fidèle</b> du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation	Certification que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, <b>réguliers et sincères</b> et donnent une <b>image fidèle</b> du résultat des opérations de l'exercice écoulé, de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice
Points clés de l'audit	Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill	Evaluation des titres de participation, des créances rattachées aux participations et du mali de fusion sur actifs financiers
Vérifications spécifiques	Aucune observation sur les informations données dans le rapport de gestion du Groupe	Aucune observation sur le rapport de gestion et sur les informations relatives au gouvernement d'entreprise
Opinion	Certification des comptes consolidés <b>sans réserve ni observation</b>	Certification des comptes sociaux <b>sans réserve</b> Observation relative au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n° 2022-06.

**Certification sans réserve des comptes consolidés et annuels 2025**

## Etats de durabilité 2025

### Références

Pages 264 à 267 du Document d'enregistrement universel 2025

### Objet de notre mission

Emission d'un avis, exprimant une **assurance limitée**, portant sur 3 axes :

- 1° la **conformité aux normes d'information en matière de durabilité (ESRS) du processus mis en œuvre par Elis** pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L.2312-17 du Code du travail ;
- 2° la **conformité des informations en matière de durabilité** incluses dans l'État de Durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- 3° le **respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie)**

### Conclusions

- 1° **Conformité du processus de double matérialité (DMA) aux ESRS : conclusion sans réserve ni observation**
- 2° **Conformité des informations en matière de durabilité : conclusion sans réserve avec une observation technique** relative à l'information publiée dans la section 3.5.1 « Note méthodologique détaillée » liée aux choix méthodologiques pour le calcul des émissions évitées et des indicateurs de rémunération (écarts de rémunération entre les hommes et les femmes et ratio de rémunération annuelle totale)
- 3° **Conformité de la taxonomie : conclusion sans réserve avec une observation** relative à l'analyse du critère d'absence de préjudice important à la pollution

Conclusions sans réserve

## Rapport spécial sur les conventions réglementées (émis le 10 mars 2026)

→ Convention réglementée nouvelle conclue en 2025 à soumettre à l'approbation de l'Assemblée générale

*1° Contrat de Souscription (« Subscription Agreement ») conclu avec la société HSBC CONTINENTAL EUROPE SA, dont Monsieur Xavier Martiré, Président du directoire est également membre du conseil d'administration*

→ Aucune convention déjà approuvée au cours d'exercices antérieurs par l'Assemblée générale dont l'exécution s'est poursuivie en 2025

## Rapport spéciaux (émis le 10 mars 2026)

Rapports spéciaux relatifs aux opérations portant sur le capital social à réaliser par le Directoire sur délégation de l'Assemblée générale

Délégation de compétence au Directoire pour augmenter le capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription (**18<sup>ème</sup> à 23<sup>ème</sup> résolutions et 27<sup>ème</sup> résolution**)

Délégation de compétence au Directoire pour décider d'une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (**24<sup>ème</sup> résolution**) et de salariés et/ou de mandataires sociaux de filiales étrangères de votre société dans le cadre d'une opération d'actionnariat des salariés (**25<sup>ème</sup> résolution**)

Délégation de pouvoir au Directoire pour l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de votre société ou des sociétés de votre groupe (**26<sup>ème</sup> résolution**)

Délégation de pouvoir au Directoire pour réduire le capital social par annulation d'actions (**28<sup>ème</sup> résolution**)

Aucune observation des commissaires aux comptes sur les informations fournies dans le rapport du Directoire

09

# Questions / réponses



10

# Résolutions soumises à l'Assemblée Générale des Actionnaires

Barthélémy Morin  
Directeur juridique



# Fonctionnement des boîtiers de vote



## → Carte à puce

Le boîtier ne peut fonctionner que si votre carte à puce est correctement insérée.

## → Pour voter

Appuyer simplement sur la touche correspondant à votre choix :



Pour



Contre



Abstention

# Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

## Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

→ Bénéfice 2025 : 22 351 242,89 €

### Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025

→ Bénéfice part du Groupe : 366,6 millions d'euros

### Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 et distribution d'un dividende

- **Affectation du bénéfice de l'exercice de 22 351 242,89€, augmenté du report à nouveau antérieur de 28 708 063,03€, soit une somme distribuable de 51 059 305,92€, de la manière suivante :**
- **Réserve légale** : 0€ (le seuil de 10% du capital social ayant été atteint)
  - **Distribution d'un montant de 0,48€ par action**, soit une somme totale de 111 588 868,80 € (pour 232 476 810 actions ayant droit à dividende au 31 décembre 2025 – à ajuster selon le nombre d'actions auto-détenues), prélevée comme suit :
    - Sur le bénéfice distribuable, à concurrence de 51 059 305,92€
    - Sur le compte de « Primes d'émission, de fusion, d'apports », à concurrence du solde
  - Date de détachement : 26 mai 2026
  - Date de mise en paiement : 28 mai 2026

### Approbation du rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées visées à l'article L.225-86 du Code de commerce

- **Convention réglementée nouvelle** : Contrat de Souscription conclu le 29 août 2025 entre notamment ELIS SA, en qualité d'émetteur, et HSBC Continental Europe S.A., en qualité de coordinateur global et teneur de livres associés, et tout autre document connexe requis et/ou nécessaire au titre de, et/ou pour les besoins de, l'émission des obligations émises dans le cadre du programme EMTN en août 2025,
- **Convention antérieurement autorisée poursuivie en 2025** : néant

### Renouvellement du mandat de membre du Conseil de Surveillance de Antoine Burel

→ Durée du mandat : 4 ans (article 17 des statuts de la Société)

Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil de Surveillance pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026

- **Politique de rémunération inchangée en 2026**
- **Rémunération en qualité de Président du Conseil de Surveillance (article L.225-81 du Code de Commerce) :**
  - Part fixe : 400 000€
  - Part variable : Néant
- **Rémunération au titre des fonctions de membres du Conseil de Surveillance et de ses comités :**
  - Néant

### Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026

- **Politique de rémunération inchangée en 2026**
- **Rémunération en qualité de vice-président et membre du Conseil de Surveillance (hors Président du Conseil de Surveillance) :**
  - Part fixe : 25 000€
  - Part variable dépendante de l'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance : 5 000€ pour toute participation effective à une réunion du Conseil de Surveillance (somme réduite de 50% en cas de réunion tenue par conférence téléphonique)
- **Rémunération additionnelle au titre des fonctions exercées au sein des comités du Conseil de Surveillance :**
  - Part fixe du Président de comité : 20 000€
  - Président et membres de comité : 4 000€ pour toute participation effective à une réunion du comité (somme réduite de 50% en cas de réunion tenue par conférence téléphonique)

### Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du directoire pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026

- **Politique de rémunération inchangée en 2026**
- **Rémunération fixe annuelle** : 1 050 000€ révisable à échéance triennale sauf évènement particulier
- **Rémunération variable cible** : 100% de la rémunération fixe, basée sur des indicateurs financiers et non financiers qui peut être portée à 170% en cas de surperformance
- **Rémunération en actions de performance** soumises à des conditions de performance appréciées sur 3 exercices consécutifs
- **Possibilité d'une rémunération exceptionnelle** dans certaines circonstances plafonnée à la rémunération monétaire (fixe + variable maximum)
- **Dispositif de départ** :
  - indemnité de départ contraint (montant plafonné à 18 mois) soumise à des conditions de performance
  - engagement de non-concurrence (montant plafonné à 24 mois de rémunération fixe + variable, incluant les indemnités au titre de la rupture du contrat de travail)
- **Avantage en nature** : véhicule
- **Régime de retraite supplémentaire** depuis 2021

## Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Directoire pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026

- **Politique de rémunération inchangée en 2026**
- **Rémunération fixe annuelle** (révisable à échéance triennale sauf évènement particulier) :
  - Louis Guyot : 523 000€
  - Matthieu Lecharny : 392 000€
- **Rémunération variable cible** : 70% de la rémunération fixe, basée sur des indicateurs financiers et non financiers ; peut être portée à 119% en cas de surperformance
- **Rémunération en actions de performance** soumises à des conditions de performance appréciées sur 3 exercices consécutifs
- **Possibilité d'une rémunération exceptionnelle** dans certaines circonstances plafonnée à la rémunération monétaire (fixe + variable maximum)
- **Dispositif de départ** :
  - indemnité de départ contraint (montant plafonné à 18 mois) soumise à des conditions de performance
  - engagement de non-concurrence (montant plafonné à 24 mois de rémunération fixe + variable, incluant les indemnités au titre de la rupture du contrat de travail)
- **Avantage en nature** : véhicule
- **Régime de retraite supplémentaire** depuis 2021

Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, relatives aux rémunérations versées au cours de l'exercice 2025 ou attribuées au titre de l'exercice 2025 à l'ensemble des mandataires sociaux à raison de leur mandat au sein du Conseil de Surveillance ou du directoire

→ **Rémunération fixe et variable du Président et des membres du Conseil de Surveillance** versée et attribuée au titre de 2025 pour leurs fonctions de membres du Conseil de Surveillance et de participation aux réunions du Conseil et des comités : **696 249€ (part fixe, en ce compris la rémunération du Président du Conseil de Surveillance) et 478 000€ (part variable)**

→ **Rémunérations de toute nature du Président et des membres du Directoire** versée et attribuée au titre de 2025 pour leurs mandats de membres du Directoire :

Xavier Martiré :

Rémunération brute versée : 2 364 244€

Rémunération brute attribuée : 2 283 777€

Louis Guyot :

Rémunération brute versée : 982 196€

Rémunération brute attribuée : 952 686€

Matthieu Lecharny :

Rémunération brute versée : 739 985€

Rémunération brute attribuée : 720 355€

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Thierry Morin, Président du Conseil de Surveillance, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- Thierry Morin a perçu au titre de 2025 un montant brut de 400 000 € correspondant à la rémunération au titre de ses fonctions de Président du Conseil de Surveillance

### Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Xavier Martiré, Président du directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- **Rémunération fixe** : 1 050 000€ (révision au 1er janvier 2025)
- **Rémunération variable** : 1 219 153€ (116% de la rémunération fixe)
- **Rémunération en capital** : attribution de 121 741 actions de performance (0,05% du capital), évaluées à 2 563 865€ à la date d'attribution, sous réserve de la complétude des conditions de performance à la date d'acquisition en 2028
- **Avantage en nature** : véhicule
- **Régime de retraite complémentaire**

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Louis Guyot, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- **Rémunération fixe** : 523 000€ (révision au 1er janvier 2025)
- **Rémunération variable** : 419 587€ (80% de la rémunération fixe)
- **Rémunération en capital** : attribution de 47 141 actions de performance (0,02% du capital), évaluées à 992 789€ à la date d'attribution, sous réserve de la complétude des conditions de performance à la date d'acquisition en 2028
- **Avantage en nature** : véhicule
- **Régime de retraite complémentaire**
- **Intéressement/participation** : 6 253€

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Matthieu Lecharny, membre du Directoire, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025

- **Rémunération fixe** : 392 000€ (révision au 1er janvier 2025)
- **Rémunération variable** : 310 373€ (79% de la rémunération fixe)
- **Rémunération en capital** : attribution de 33 488 actions de performance (0,014% du capital), évaluées à 705 257€ à la date d'attribution, sous réserve de la complétude des conditions de performance à la date d'acquisition en 2028
- **Avantage en nature** : véhicule
- **Régime de retraite complémentaire**
- **Intéressement/participation** : 6 253€

## Autorisation à donner au directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

- Renouvellement de l'autorisation consentie par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025
- Prix maximum d'achat : **40€** par action
- Montant maximal : **900 millions d'euros**
- Limite : **10%** du capital social
- Durée de validité : **18 mois**
- Non utilisable en période d'Offre Publique

## Ratification de la décision de transfert du siège social par le Conseil de Surveillance

- ***Ratification de la décision du Conseil de Surveillance de transférer le siège de la Société et de la modification corrélative des statuts de la Société***
- ***Nouveau siège social*** : Tour Kupka A, 18 rue Hoche, 92800 Puteaux
- ***Date d'effet du transfert de siège social*** : 12 novembre 2025
- Décision prise en accord avec les dispositions de l'article 4 des statuts de la Société

# Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Délégation de compétence à donner au directoire à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou toutes autres sommes dont la capitalisation est admise

- **Reconduction** de la délégation de compétence existante donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024
- **Montant maximal en nominal de la délégation : 130 millions d'euros** (plafond indépendant)
- **Durée de validité : 26 mois**
- Non utilisable en période d'Offre Publique

Délégation de compétence à donner au directoire à l'effet d'émettre, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, des actions ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société

- **Substitution** de la délégation de compétence existante donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024
- **Montant maximal en nominal de la délégation : 115 millions d'euros** (soit environ 50% du capital social)
- **Durée de validité : 26 mois**
- Non utilisable en période d'Offre Publique

Délégation de compétence à donner au directoire à l'effet de procéder, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public, ou dans le cadre d'une offre publique comportant une composante d'échange, à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières, donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société, avec faculté de souscription des actionnaires par priorité

- **Substitution** de la délégation de compétence existante donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024
- **Montant maximal en nominal de la délégation : 23 millions d'euros** (soit environ 10% du montant du capital social) – Plafond global applicable à l'ensemble des augmentations de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription – Imputation sur le plafond global fixé à la 27ème résolution
- Droit de priorité aux actionnaires existants
- **Durée de validité : 26 mois**
- Non utilisable en période d'Offre Publique

Délégation de compétence à donner au directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre visée au 1<sup>o</sup> de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier

- **Substitution** de la délégation de compétence existante donnée au Directoire par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024
- **Montant maximal en nominal de la délégation** (commun au plafond visé à la 19<sup>ème</sup> résolution) : **23 millions d'euros** (soit environ 10% du montant du capital social) – Imputation sur le plafond global fixé à la 27<sup>ème</sup> résolution
- **Durée de validité : 26 mois**
- Non utilisable en période d'Offre Publique

Délégation de compétence à donner au directoire à l'effet d'émettre des actions de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une augmentation de capital réservée à une ou plusieurs personnes nommément désignées

- **Nouvelle délégation de compétence** (article L. 22-10-52-1 du Code de commerce)
- **Montant maximal en nominal de la délégation** (commun au plafond visé à la 19<sup>ème</sup> résolution) : **23 millions d'euros** (soit environ 10% du montant du capital social) – Imputation sur le plafond global fixé à la 27<sup>ème</sup> résolution
- **Durée de validité : 18 mois**
- Non utilisable en période d'Offre Publique

Autorisation à donner au directoire à l'effet d'augmenter le nombre d'actions, de titres ou de valeurs mobilières à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

- **Substitution** de la délégation de compétence existante approuvée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024
- **Montant maximal : 15% de l'émission** initiale et dans la limite des plafonds mentionnés dans la résolution en vertu de laquelle l'émission initiale a été décidée
- **Durée de validité : 26 mois**

Autorisation à donner au directoire à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières visant à rémunérer des apports en nature (hors cas d'une offre publique d'échange)

- **Substitution** de la délégation de compétence existante approuvée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024
- **Montant maximum en nominal : 10% du capital social** (imputation sur le plafond de 23 millions d'euros fixé à la 19<sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée Générale et sur le plafond global prévu à la 27<sup>ème</sup> résolution)
- **Durée de validité : 26 mois**
- Non utilisable en période d'Offre Publique

Délégation de compétence à donner au directoire d'augmenter le capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ou de groupe

- **Substitution** de la délégation de compétence existante approuvée par l'Assemblée Générale du 23 mai 2024
- **Montant maximal en nominal : 5 millions d'euros** (plafond commun avec celui de la 25<sup>ème</sup> résolution et indépendant de celui de la 27<sup>ème</sup> résolution)
- **Durée de validité : 26 mois**

Délégation de compétence à donner au directoire d'augmenter le capital social de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires constituées de salariés et/ou de mandataires sociaux de certaines filiales étrangères de la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, dans le cadre d'une opération d'actionnariat des salariés

- **Substitution** de la délégation de compétence existante approuvée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025
- **Montant maximal en nominal : 5 millions d'euros** (plafond commun avec celui de la 24<sup>ème</sup> résolution et indépendant de celui de la 27<sup>ème</sup> résolution)
- **Durée de validité : 18 mois**

Autorisation à donner au directoire à l'effet de procéder à des attributions d'actions gratuites de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés du Groupe tels que définis par la loi

- **Substitution** de la délégation de compétence existante approuvée par l'Assemblée Générale du 24 mai 2023
- **Nombre maximal d'actions gratuites à attribuer** : 2,5% du capital social au moment de l'attribution pour les salariés du Groupe (dont 0,6% pour les dirigeants mandataires sociaux)
- Acquisition définitive des actions soumise à la réalisation de **conditions de performance** appréciées sur 2 exercices pour les salariés et sur 3 exercices pour le Comex (y compris les dirigeants mandataires sociaux)
- **Durée de validité : 38 mois**

### Limitations globales du montant des émissions pouvant être réalisées en vertu des 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 21<sup>ème</sup>, 22<sup>ème</sup> et 23<sup>ème</sup> résolutions

- **Montant maximal en nominal** des augmentations de capital par émission d'actions ou de valeurs mobilières : **115 millions d'euros**
- **Montant maximal global des émissions de valeurs mobilières** représentatives de créances : **1 milliard d'euros**

### Autorisation à donner au directoire en vue de réduire le capital social

- **Substitution** de la délégation de compétence existante approuvée par l'Assemblée Générale du 22 mai 2025
- **Montant maximum : 10% du capital social** par période de 24 mois
- **Durée de validité : 18 mois**

## Modification des statuts de la Société

→ **Modification des statuts** visant principalement à répondre à la transposition de la Directive européenne dite « *Women on Board* » :

**A l'article 9** : substitution des références au Code de commerce

**A l'article 12** : principe de fixation d'objectifs de féminisation du directoire

**A l'article 17** :

- précision des modalités de sélection des candidats au mandat de membre du Conseil de Surveillance représentant les salariés actionnaires
- mise à jour des règles applicables en matière de mixité du Conseil de surveillance

## Pouvoirs en vue des formalités



# Clôture de l'Assemblée Générale

Thierry Morin  
Président du Conseil de Surveillance





Circular services at work

Nicolas Buron  
Directeur des Relations Investisseurs, Financements  
et Trésorerie  
Tel: +33 1 75 49 98 30  
Mob: +33 6 83 77 66 74  
Email: nicolas.buron@elis.com

Charline Lefauchaux  
Relations Investisseurs  
Tel: +33 1 75 49 98 15  
Mob: +33 7 65 18 45 65  
Email: charline.lefauchaux@elis.com

ELIS SA  
Tour Kupka A  
18, rue Hoche  
92800 Puteaux  
France  
<https://fr.elis.com/en>